

DÉFI 2 CONSEIL

à la recherche du candidat idéal



Adossé aux organisations patronales, Défi 2 Conseil s'appuie sur un travail de terrain. « La proximité que nous entretenons avec les entreprises nous permet de bien les connaître et de cerner leurs besoins afin de leur proposer une panoplie de solutions pour leur développement », présente **Véronique Guillon**, déléguée générale de l'UIMM de Côte-d'Or.

Depuis 2018, Défi 2 Conseil a étendu ses prestations en proposant un service de recrutement. « Ce dernier s'adresse aux entreprises

qui peinent à recruter. On procède alors en plusieurs étapes. Premièrement, nous élaborons une fiche de poste avec l'entreprise afin d'établir par la suite un profil de candidat recherché. Deuxièmement, une présélection s'opère d'abord lors d'une prise de contact téléphonique puis par le biais d'un entretien physique. Les candidatures pré-retenues sont ensuite transmises à l'entreprise avec laquelle nous organisons une rencontre », détaille-t-elle. « L'accompagnement ne s'arrête pas là puisque nous aidons les entreprises lors de la décision d'embauche. La dernière étape concerne la validation du

contrat de travail par nos experts juridiques en fonction de la convention collective correspondante. »

L'ACCENT MIS SUR LES CERTIFICATIONS

Un accompagnement complet rendu possible grâce à de nombreux facteurs qui sont le réseau de Défi 2 Conseil mais aussi sa connaissance du marché de l'emploi : « Nous pouvons imaginer des formations afin de dénicher des profils que les entreprises n'auraient pas réussi à trouver par la voie classique. C'est la raison pour laquelle nous développons les certifications comme les validations des acquis de l'expérience (VAE), les certifications de qua-

lification professionnelle et interbranche (CQPI) ou les certificats de qualification paritaire de la métallurgie (CQPM). Ces derniers sont par ailleurs mis régulièrement à jour avec les professionnels pour mieux répondre aux évolutions du secteur ».

Chaque année, Défi 2 Conseil compte plus d'une centaine de candidats aux CQPM. Ces derniers répondent à l'un des enjeux de la réforme de la formation professionnelle qui oblige les formations à être certifiantes. « Tous les salariés peuvent passer une certification pour développer leurs compétences et s'adapter aux nouveaux besoins », conclut-elle.

**Défi 2 Conseil vous accompagne dans les domaines :
emploi-compétences, formation, accompagnement
RH et social, accompagnement QHSE, innovation et
marque employeur**

www.defi2conseil.com